

CREATION D'ENTREPRISE EN ITALIE (Formation en Français)

Formation complète 1-2 participants, **2 demi-journées** de 3 heures chacune.

Tot 900.00€ (+IVA/TVA)

Possibilité de réduire la formation et les thèmes traités à une seule **demi-journée**.

Tot 450.00€ (+IVA/TVA)

www.michelinimauro.fr → Bibliothèque → Implantation en France, en Italie et en Suisse →

2. Implantation en Italie → Crea Impresa 18.02.2009.

DEBUTER EN ITALIE

1. A qui s'adresser

- 1.a. Le Notaire
- 1.b. L'avocat
- 1.c. L'expert-comptable
- 1.d. Le "consulente del lavoro"

2. Le choix du statut : Bureau de liaison, identification directe auprès du "Centro operativo di Pescara", représentant fiscal, établissement stable, succursale ou société ?

- 2.a. Le bureau de liaison
- 2.b. L'identification directe auprès du "Centro operativo di Pescara"
- 2.c. La nomination d'un représentant fiscal
- 2.d. L'établissement stable
- 2.e. La succursale et la filiale
- 2.f. La société à responsabilité limitée
- 2.g. La société par actions
- 2.h. Contrat d'agent commercial

3. Activité de direction et de coordination

4. Prix de transfert

5. Management fees

6. Le siège social

7. Les modalités et les délais pour l'immatriculation de la société

8. Le système comptable

9. Les impôts

- 9.a. L'impôt sur les sociétés (IRES)
- 9.b. La « minimum tax »
- 9.c. L'IRAP
- 9.d. L'Impôt sur la Valeur Ajoutée (TVA)
- 9.d.bis. Remboursement de TVA aux non-résidents
- 9.c. Les autres impôts

10. Les contributions sociales et les retenues à la source

11. Le paiement des impôts et des contributions sociales. Modalités de paiement.

12. Le régime fiscal

13. L’Intra-stat (déclaration d’échange des biens)

14. La déclaration annuelle de résultats

15. La transmission des déclarations par voie télématique

16. Le “Cassetto Fiscale”

17. Les “Studi di Settore”

18. Le contrôle et la vérification fiscale

Studio Mauro Michelini